

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 10 juin 2020

Délibération n° 2020/227

AVANT-PROJETS ET CONVENTIONS DE FINANCEMENT DES ADAPTATIONS D'INFRASTRUCTURES SNCF ET RATP DU RER B POUR L'ACCUEIL DES MING

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L. 1241-1 à L. 1241-20, L.3111-14 à L. 3111-16 et R. 1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Île-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Île-de-France ;
- VU** le Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 signé le 9 juillet 2015 et son avenant signé le 7 février 2017 ;
- VU** la délibération du Conseil d'administration du Syndicat des Transports d'Île-de-France n° 2016/253 du 13 juillet 2016 approuvant les grandes orientations du Schéma Directeur du Matériel Roulant ;
- VU** la délibération n° 2017/141 du Conseil d'administration du Syndicat des Transports d'Île-de-France du 22 mars 2017 validant l'expression fonctionnelle des besoins relative à l'acquisition du nouveau matériel MING pour la ligne B ;
- VU** la délibération n° 2018/540 du Conseil d'administration du Syndicat des Transports d'Île-de-France du 12 décembre 2018 validant les études préliminaires pour l'adaptation des infrastructures RATP et SNCF du RER B pour le déploiement du MING ;
- VU** la délibération n° 2019/222 du Conseil d'administration du Syndicat des Transports d'Île-de-France du 2 juillet 2019 approuvant l'avant-projet de la première phase d'adaptation des infrastructures du périmètre RATP du RER B pour le déploiement du MING et la convention de financement de la poursuite des travaux ;
- VU** la délibération n° 2019/495 du Conseil d'administration du Syndicat des Transports d'Île-de-France du 12 décembre 2019 approuvant la convention de financement pour la réalisation des études de projet pour l'adaptation des infrastructures SNCF du RER B pour le déploiement du MING ;
- VU** le rapport n° 2020/223 à 230 ;
- VU** l'avis de la Commission des investissements du 4 juin 2020 ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : approuve la convention de financement n°3 relative à la poursuite des études projet (PRO) et travaux de l'adaptation des infrastructures RATP du RER B pour le déploiement du MING ;

ARTICLE 2 : approuve la convention de financement relative aux études projet (PRO) de la partie hors quai et aux premiers travaux (REA) pour l'adaptation des infrastructures SNCF du RER B pour le déploiement du MING ;

ARTICLE 3 : demande aux maîtres d'ouvrages, RATP et SNCF R, de mettre en œuvre l'ensemble des moyens nécessaires à la réalisation des travaux dans les calendriers permettant la mise en service commerciale des MING dès 2025 ;

ARTICLE 4 : Le Directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs d'Île-de-France Mobilités.

La présidente du Conseil
d'Île-de-France Mobilités



--- Valérie PÉCRESE